

Rapport mission T. Leroy 25 septembre au 5 octobre 2019

Calendrier de la mission

25 septembre : Montpellier-Paris-Cayenne-Kourou

26 septembre : Station de Combi et centre de Kourou

27 septembre : Kourou : discussions sur le projet, Cayenne pour Mme Lacombe

28 septembre : Kourou, rédaction de documents

29 septembre : cacao, parcelles d'Aquilaria

30 septembre : audit du CRB, Kourou

1 octobre : audit CRB, Combi

2 octobre : Kourou, préparation des COPIL, documents

3 octobre : COPIL CRB PPG

4 octobre : COPIL projet REGEPE

4-5 octobre : Kourou-Cayenne-Paris-Montpellier

Personnes rencontrées

Michel Boccara, responsable CRB PPG

Bernard Perthuis, CRB café et qualité

Virgile Condina, CRB hévéa

Maxime Le Roux, VSC qualité du CRB

Elidiane Miranda dos Santos, responsable conventions

Monsieur Ya Hu, agriculteur à Cacao, planteur d'Aquilaria

Eric Nicolini, AMAP

Nathalie Cialdella, UMR Innovation

Stéphane Saj, UMR System

Fabien Annebique, Combi

Edouard Thinot, Combi

Gabriel Tatencloux, Combi

Résumé de la mission

La mission était centrée sur le COPIL du projet REGEPE et du CRB PPG.

Un pré audit du CRB, dans l'optique d'une certification début 2020, a été fait par Mme Lacombe les 30 septembre et 1 er octobre.

Un bilan complet de l'avancement du projet REGEPE a été fait avec tous les collègues intervenants, tant du point de vue scientifique que financier. Le projet arrive maintenant à la moitié de son déroulement, et un premier bilan a été fait.

L'objectif principal pour la suite du projet est de pouvoir faire un premier audit de certification au début de l'année 2020. Les éléments apportés par l'audit de Mme Lacombe ont permis d'affiner le cadre du futur audit de certification, et de prévoir un calendrier réaliste.

L'ensemble des activités du projet ont été passées en revue et discutées avec les collègues :

- acquisition de matériel, enrichissement du CRB, intégration d'autres plantes
- gestion et évaluation des différentes collections
- distribution de matériel.

Un certain nombre d'actions sont en cours de démarrage, en particulier pour ce qui concerne la communication (site web, panneaux, communication).

D'autres actions, comme les analyses de sol, et l'achat de petit matériel doivent être réalisées conformément au calendrier du projet.

La mission a permis de mettre en avant les points suivants :

- Le pré audit a montré les points à améliorer pour que la certification soit accordée au CRB début 2020. Un Responsable Qualité doit être désigné.
- Le périmètre de certification sera limité aux collections caféiers et cacaoyers dans un premier temps
- La norme de certification des CRB (NFS 96-900) pourrait être supprimée et remplacée par d'autres, en particulier ISO 9001/2015. Nous devons nous adapter à cette évolution
- D'autres plantes (hévéea, arbres forestiers, bois de rose, Aquilaria) pourront être intégrés dans le CRB progressivement
- Les actions à faire pour la fin du projet, en décembre 2020, ont été discutées
- La certification se fait en trois étapes, trois années consécutives (2020 à 2022 pour notre cas). Une prolongation du projet pour faire le cycle complet de certification et intégrer d'autres plantes dans le périmètre du CRB sera demandée.

Introduction- Contexte

Cette mission de coordination du projet REGEPE intervient à la fin de la deuxième année du projet.

La mission était centrée sur les comités de pilotage du CRB PPG et du projet REGEPE, et sur le pré audit de certification qui a été fait lors de la mission.

Elle a permis de faire le bilan des actions et des finances du projet, et de programmer la suite du projet, jusqu'à sa fin en 2020.

Le contexte actuel d'évolution des normes de certification a demandé des réflexions spécifiques sur les travaux de la démarche qualité à entreprendre pour s'adapter à un éventuel changement de normes.

Les questions principales à traiter au cours de la mission étaient les suivantes :

- Définition du périmètre de certification pour le premier cycle d'audits (2020-2022)
- Etat des lieux pour la mise en place du système qualité du CRB en vue de la certification
- Etablir les possibilités d'intégration de collections d'arbres forestiers (Aquilaria, bois de rose, arbres forestiers tropicaux endogènes ou exogènes) dans le CRB et le périmètre de certification
- Donner des perspectives à plus long terme, au-delà de la fin du projet, pour le CRB Plantes Pérennes en Guyane.

Points saillants de la mission

Un état des lieux des travaux en cours dans les différentes collections a été fait entre le 26 et le 27 septembre, avec la visite de la station de Combi et les discussions à Kourou avec les chercheurs impliqués et la gestionnaire de convention. Ces rencontres montrent que le projet avance bien, et que l'on devrait pouvoir aller vers une première étape de certification au cours du premier semestre 2020. Cependant, les discussions ont aussi montré que le périmètre de certification sera réduit aux collections café et cacao. En effet, les données auxquelles les personnes de Guyane ont accès ne permettent pas de considérer les collections d'hévéa dans le périmètre de certification.

L'intégration des arbres forestiers dans le CRB et le périmètre de certification a fait l'objet de discussions sur le terrain à Cacao pour Aquilaria, et avec M. Nicolini pour les arbres forestiers. L'intégration de ces arbres dans le CRB se fera progressivement, en fonction des budgets disponibles, et lorsque le système qualité indispensable à la certification pourra se mettre en place pour ces espèces.

Des films ont été faits pour enrichir le site du projet, pour toutes les plantes actuelles ou futures du CRB (café, cacao, hévéa, bois de rose, Aquilaria, arbres forestiers). Les parcelles du CRB sont bien entretenues et évaluées, grâce à tous les intervenants, avec une mention spéciale pour

l'équipe de jeunes techniciens de la station de Combi, qui fait un travail remarquable dans des conditions difficiles. Les travaux sur le système qualité sont menés à la fois sur la station, à Kourou, pour les actions de terrain, mais aussi les services support (RH, comptabilité).

Un état des lieux a montré les difficultés, suite au premier préaudit d'avril 2019, de définir les responsabilités et les charges de chacun. Un VSC qualité a été embauché, mais la répartition des activités avec le correspondant qualité (Bernard Perthuis) n'est pas satisfaisante, si bien que certaines actions, comme le plan d'action, n'ont pas été faites correctement. Une redéfinition claire des responsabilités entre les intervenants doit se faire rapidement, étant entendu que des formations devront être suivies par les intervenants qui gèreront des actions qualité.

La gestion des données et les bases utilisées pour le CRB ont également été discutées. L'utilisation d'OLGA pour saisir les données des accessions, et d'Alfresco pour la gestion partagée des fichiers est indispensable. L'arrêt de l'utilisation du système sur Dropbox est vivement recommandé.

La mission a permis aussi de se rendre à Cacao pour discuter avec un agriculteur planteur d'Aquilaria (M. Ya Hu). Le rapport de cette mission est en Annexe.

La deuxième semaine de la mission a été consacrée à un pré audit de certification par Mme Lacombe (30 septembre et 1^{er} octobre). Ce pré audit complet du CRB fait l'objet d'un rapport séparé. Des points de progrès ont été définis, qui devront être travaillés afin de préparer au mieux l'audit de certification de 2020.

Enfin, les deux derniers jours de mission ont été consacrés aux comités de pilotage du CRB PPG (rapport séparé par le responsable du CRB) et à celui du projet REGEPE (rapport séparé).

En marge du projet REGEPE, des discussions ont été menées avec Mme Cildella et M. Saj sur la participation de la Guyane à un projet PPR DOM en Guyane (coordonné par M. Tixier) et sur lequel nous pourrions intervenir sur café et cacao.

Conclusions

Le projet REGEPE se poursuit normalement, pour ce qui concerne les différentes tâches assignées au projet. Le périmètre initial de certification est maintenant défini, et les actions doivent se poursuivre jusqu'au premier audit de certification, qui devrait avoir lieu au deuxième trimestre 2020.

Plusieurs points sensibles ont été discutés et demandent des réponses rapides. Tout d'abord, les responsables qualité doivent être nommés officiellement, et prendre en charge les activités correspondantes. Un Responsable Qualité doit être nommé, ainsi que d'éventuels correspondants qualités pour des activités spécifiques.

Ensuite, l'évolution du périmètre du CRB a été discutée. En effet, les collections d'hévéa et d'Aquilaria (à la demande de la CTG) doivent être introduites dans le cycle de certification dès que possible. Pour cela, il faut disposer des données indispensables sur ces deux espèces, mais

aussi avoir le budget nécessaire pour la gestion de ces deux collections. En particulier, la collection d'Aquilaria, délocalisée à Cacao, pose des contraintes spécifiques qu'il faudra évaluer.

Pour mener à bien la certification, qui se déroule sur trois années successives, il est indispensable de prolonger le projet de deux ans, 2021 et 2022. Une proposition sera rédigée prochainement, et envoyée à la CTG avec des éléments de travail, et des propositions budgétaires correspondantes, surtout pour l'élargissement du périmètre de certification.

Enfin, les perspectives de création d'un CRB de plantes forestières tropicales guident nos actions sur le long terme, et des projets seront rédigés pour pouvoir financer ces activités, qui nous semblent importantes pour la Guyane.

ANNEXE

Mission *Aquilaria* à Cacao

(Catherine Lacombe, Bernard Perthuis, Maxime Le Roux, Thierry Leroy)

La parcelle de M. Ya Hu à Cacao plantée avec de l'Aquilaria (plantés en grande partie il y a 6 ans) a été visitée. Le sol est plus argileux qu'à Combi, mais de couleur claire, le relief est vallonné. Les Aquilaria observés sont installés sur un terrain en pente et peuvent être considérés comme étant à croissance relativement rapide.

Le couvre-sol est de *l'Arachis pintoï*. M. Ya HU indique qu'il n'apporte pas d'engrais et n'arrose pas en saison sèche.

Un certain nombre de questions se posent sur le développement des arbres, d'après nos discussions :

- Des arbres voient leur feuillage jaunir et tomber
- Le vent couche régulièrement des arbres dans la parcelle
- - d'après M. Ya HU, les arbres se développent mieux sur des pentes un peu prononcées, il observe une mort des arbres sur des portions plus plates. Il suppose que les racines supportent mal l'excès d'eau
- Les arbres se développent rapidement en Guyane, plus rapidement que ce que M. Ya Hu a observé au Laos.

Parmi les arbres observés, l'un d'entre eux était une espèce d'aspect très différent des autres : beaucoup plus grand, la forme des feuilles différente. M. Ya HU confirme qu'au Laos cette espèce est considérée comme plus productive. M. Ya Hu souhaite continuer l'extension de ses plantations d'Aquilaria, sur la base des sept groupes de diversité qu'il détient (trois naturels et quatre améliorés).

Nous lui avons présenté le projet REGEPE, et la demande de la CTG d'introduire *Aquilaria* dans le CRB. La discussion a donc tourné autour des modalités de cette introduction :

- M. Ya HU propose une parcelle de 7000 m² qui pourrait très bien convenir pour la parcelle du CRB

- Il faut lui dire rapidement si cela nous convient
- Il pourrait commencer à y planter certains groupes de diversité en 2020
- Nous devons lui fournir le cahier des charges pour cette parcelle
- Nous devons lui donner un financement minimum, que l'on pourra prendre les premières années sur les projets REGEPE et Aquilaria. Ensuite, il faudra trouver un financement spécifique.

Des discussions que nous avons eues, la localisation du CRB Aquilaria à Cacao est la seule solution viable compte tenu : de la qualification de M. Ya HU ; des caractéristiques peu satisfaisantes des sols de Combi savane ou forêt par rapport aux exigences de la plante.

Il est très possible d'avoir une parcelle délocalisée dans un CRB si les conditions sont claires. La certification de cette collection pourrait se faire dans un deuxième temps, selon la norme qui sera choisie par le CRB PPG.

Si l'on reste sur la norme NFS 96900, on pourra considérer que les processus liés à la collection d'*Aquilaria* seront externalisés. Les processus devront être maîtrisés, identifiés et documentés dans le système de la qualité du CRB. Le type et l'étendue de la maîtrise devant être appliqué à ce processus externalisés doivent être définis dans le SMQ (cf chap. 4.1. de la norme)

Cela pourra être un argument complémentaire pour prolonger les projets Aquilaria et surtout REGEPE, jusqu'à fin 2022 pour le cycle actuel de certification, et au-delà pour l'élargissement du CRB certifié aux arbres forestiers tropicaux.